



Mairie de Gimont

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence-réurrence	Objet	Période
En numéraire (argent) <input type="radio"/>	Première demande <input type="radio"/>	Fonctionnement global <input type="radio"/>	Annuel ou ponctuel <input type="radio"/>
<input type="radio"/>	Renouvellement (ou poursuite) <input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Pluriannuel <input type="radio"/>
En nature		Projet(s)/actions(s)	

Dossier à renvoyer au plus tard le vendredi 10 février 2023

Par courrier :

Mairie de Gimont
Associations – Demande de subvention
85 rue Nationale
32200 GIMONT

Par mail :

communication@gimont.fr

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination :
Sigle de l'association : Site web :

1.2 Numéro Siret : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : | W | |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Volume : |_|_|_| Folio : |_|_|_| Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :
Code postal : Commune :
Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :
Code postal : Commune :
Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :
Fonction :
Téléphone : Courriel :

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :
Fonction :
Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du
.....
.....
.....

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : |_|_|_|_|_|_|

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ?
(indiquer le nom complet ne pas utiliser de sigle)

.....
.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui lesquelles ?

.....
.....
.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

.....

4. Les adhérents

Nombre total d'adhérents en 2023 :

Nombre d'adhérents par classe d'âge :

- De 0 à 14 ans :
- De 15 à 64 ans :
- Plus de 65 ans :

Répartition géographique des adhérents :

→ Nombre d'adhérents habitant Gimont :

→ Nombre d'adhérents habitant la communauté de Communes Coteaux Arrats Gimone (Ansan, Aubiet, Aurimont, Bédechans, Betcave-Aguin, Blanquefort, Boulaur, Escorneboeuf, Giscaro, Gaujan, L'Isle Arne, Juilles, Lahas, Lartigue, Lussan, Marsan, Maurens, Mongauzy, Montiron, Saint Caprais, Saint Elix d'Astarac, Saint Martin Gimois, Saint Sauvy, Sainte Marie, Saramon, Sémezies, Cachan, Simorre, Tirent, Pontejac, Villefranche d'Astarac :

→ Nombre d'adhérents d'autres communes :

5. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par exemple Service Civique)</i>	
Nombre total de salarié(e)s :	
En CDD	
En CDI	
Auto-entrepreneur	
Dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salarié(e)s en équivalent temps plein (ETP)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	

7. Argumentaire

PROJETS RÉALISÉS EN 2022

MOTIVATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

8. Éléments financiers

BILANS FINANCIERS 2022

CHARGES	Dernier exercice clos du 31/12/2022	PRODUITS	Dernier exercice clos du 31/12/2022
60- Achats		Recettes propres	
Equipements	--- €	Licences / cartes d'adhérents	--- €
Spectacles	--- €	Billetterie / Loto / bals / repas	--- €
Repas	--- €	Ventes directe	--- €
Bourriche / loto	--- €	Festivals / Tournois	--- €
Autres	--- €	Autres	--- €
61- 62- Services externes		74-Subventions	
Locations, entretiens, réparations	--- €	Commune de Gimont	--- €
Primes d'assurance	--- €	Autres communes	--- €
Honoraires	--- €	Conseil départemental	--- €
Publicité, publications	--- €	Conseil régional	--- €
Réceptions/Missions/Frais de déplacement	--- €	Etat	--- €
Frais téléphone/Internet	--- €		--- €
63- Impôts et taxes		Financements privés :	
Impôts et taxes	--- €	Mécénat	--- €
	--- €	Partenariats	--- €
64- Charges de personnel		Autres	--- €
Salaires	--- €		--- €
Primes joueurs	--- €		--- €
Vacation arbitres	--- €		--- €
Cotisations sociales (URSSAF, ASSEDIC, etc.)	--- €		--- €
66 - Charges financières		76 - Produits financiers, Intérêts de placement	
Intérêts des emprunts	--- €		--- €
Frais financiers	--- €		--- €
Autres charges financières	--- €		--- €
65- Autres charges de gestion courante		75- Autres produits de gestion courante	
Cliquez ici pour entrer du texte.	--- €	Cotisations	--- €
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
Dotations	--- €		--- €
TOTAL CHARGES	--- €	TOTAL DES PRODUITS	--- €
Emplois des contributions volontaires en nature	--- €	Contributions volontaires en nature	--- €
Secours en nature (alimentaires, vestimentaires...)	--- €	Bénévolat	--- €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (locaux, matériels...)	--- €	Prestations en nature	--- €
Personnel bénévole	--- €	Dons en nature	--- €

BUDGET PREVISIONNEL 2023

CHARGES	Prévisionnel 2023	PRODUITS	Prévisionnel 2023
60- Achats		Recettes propres	
Equipements	--- €	Licences / cartes d'adhérents	--- €
Spectacles	--- €	Billetterie / Loto / bals / repas	--- €
Repas	--- €	Ventes directe	--- €
Bourriche / loto	--- €	Festivals / Tournois	--- €
Autres	--- €	Autres	--- €
61- 62- Services externes		74-Subventions	
Locations, entretiens, réparations	--- €	Commune de Gimont	--- €
Primes d'assurance	--- €	Autres communes	--- €
Honoraires	--- €	Conseil départemental	--- €
Publicité, publications	--- €	Conseil régional	--- €
Réceptions/Missions/Frais de déplacement	--- €	Etat	--- €
Frais téléphone/Internet	--- €		--- €
63- Impôts et taxes		Financements privés :	
Impôts et taxes	--- €	Mécénat	--- €
	--- €	Partenariats	--- €
64- Charges de personnel		Autres	--- €
Salaires	--- €		--- €
Primes joueurs	--- €		--- €
Vacation arbitres	--- €		--- €
Cotisations sociales (URSSAF, ASSEDIC, etc.)	--- €		--- €
66 - Charges financières		76 - Produits financiers, Intérêts de placement	
Intérêts des emprunts	--- €		--- €
Frais financiers	--- €		--- €
Autres charges financières	--- €		--- €
65- Autres charges de gestion courante		75- Autres produits de gestion courante	
Cliquez ici pour entrer du texte.	--- €	Cotisations	--- €
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
Dotations	--- €		--- €
TOTAL CHARGES	--- €	TOTAL DES PRODUITS	--- €
Emplois des contributions volontaires en nature	--- €	Contributions volontaires en nature	--- €
Secours en nature (alimentaires, vestimentaires...)	--- €	Bénévolat	--- €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (locaux, matériels...)	--- €	Prestations en nature	--- €
Personnel bénévole	--- €	Dons en nature	--- €
Excédent ou déficit (+ ou -) :			--- €

DETAILS DES SUBVENTIONS VERSEES PAR D'AUTRES ORGANISMES

Votre association a-t-elle perçu des subventions en 2022 ?

Oui

Non

Si oui lesquelles :

Partenaires	Montant	Détail
COMMUNE de GIMONT	--- €	
ÉTAT	--- €	
RÉGION	--- €	
DÉPARTEMENT	--- €	
AUTRE(S) COMMUNE(S) (Indiquez le(s) nom(s))	--- € --- € --- € --- € --- €	
PARTENAIRES PRIVES ET AUTRES (Indiquez le nom de l'organisme)	--- € --- € --- € --- € --- € --- €	

SITUATION DES COMPTES (A LA FIN DU DERNIER EXERCICE CLOS, PRECISER LA DATE)

SITUATION DES COMPTES AU 31/12/2022	
Caisse (espèces)	--- €
Compte bancaire 1	--- €
Compte bancaire 2	--- €
Livret épargne	--- €
Autres	--- €
	--- €
	--- €
	--- €
TOTAL	--- €

AIDES EN NATURE ACCORDEES PAR VOTRE COMMUNE

La commune de Gimont vous consent-elle des avantages en nature ? Oui Non

LOCAUX, MOYENS TECHNIQUES & HUMAINS MIS EN ŒUVRE PAR LA COMMUNE POUR VOTRE ACTIVITÉ		
	Votre association est-elle hébergée par la Commune de Gimont <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Si oui merci de préciser l'adresse : Une convention de mise à disposition a -t-elle été établie ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	A quelle date : <input type="checkbox"/> A titre gratuit <input type="checkbox"/> A titre onéreux	
	Si non êtes-vous : <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire – montant du loyer : --- €	
Merci de préciser : jours et horaires et si l'occupation est pour les jeunes ou pour les adultes		
	Jeunes	Adultes
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		
Dimanche		
	Partagez-vous ces locaux avec d'autres associations : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Précisez :	
	Exercez-vous votre discipline sur d'autres espaces que la commune de Gimont <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Précisez :	
	Votre association assume-t-elle les dépenses suivantes :	
	<input type="checkbox"/> Chauffage <input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Electricité	
	<input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Accès internet <input type="checkbox"/> Entretien ménage	
	Mise à disposition de moyens humains de la commune lors de manifestations <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Mise à disposition de moyens matériels de la commune lors de manifestations <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

<i>Cadre réservé à la Commune</i>	
	<i>Valorisation</i>
<i>Subventions</i>	--- €
<i>Mise à disposition de locaux</i>	--- €
<i>Mise à disposition de personnel</i>	--- €
<i>Prestations et prêt de matériels</i>	--- €
<i>Fluides</i>	--- €
<i>Assurances</i>	--- €
<i>Maintenance</i>	--- €
<i>Impôts</i>	--- €
TOTAL	--- €

9. Attestation

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom, prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association :

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures : celles du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci¹

Déclare :

- Que l'association est à jour de ses obligations administratives², comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondant) ;
- Exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- Que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières, -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)³ ;
inférieur ou égal 500 000 euros
supérieur à 500 000 euros
- Demander une subvention de : € au titre de l'année ou exercice 2023
- Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association (joindre un RIB).

Fait, le à

Signature

¹ « Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation de mandataire. Article 1984 du code civil »

Déclaration de changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations – préfecture ou Sous-préfecture.

Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission Européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides des minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 140/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.

²

³

10. Liste des pièces à fournir

Le dossier complet doit être retourné à la mairie de Gimont

Au plus tard le vendredi 10 février 2023

Le dossier doit être constitué des documents suivants :

- ❖ Le formulaire CERFA de demande de subvention ci-joint complété
- ❖ Compte-rendu de la dernière AG
- ❖ Dernière attestation d'assurance responsabilité civile
- ❖ RIB de l'association
- ❖ Récépissé de déclaration à la préfecture si changement de bureau, de statuts ou de siège social

Documents supplémentaires en cas de première demande :

- ❖ Publication au Journal Officiel , mentionnant la date de création de l'association
- ❖ Statuts datés et signés, avec récépissé de déclaration à la Préfecture.

Critères d'attribution

La ville de Gimont reste très attachée au travail effectué par toutes les associations qui participent fortement à son dynamisme. Pour les aider, elle met à leur disposition, depuis de nombreuses années, ses installations, ses équipements et son personnel municipal et consacre une partie de son budget à leur aide financière pour soutenir leur fonctionnement ou des projets d'investissement.

La commission Association sera chargée d'étudier les dossiers, en donnant la priorité aux actions éducatives, sportives, culturelles et aux manifestations qui dynamisent la ville.

Pour plus d'informations, merci de contacter

le service des associations au 05.62.67.70.02

ou par mail à communication@gimont.fr

ATTENTION Tout dossier incomplet ou déposé hors délai ne sera pas pris en compte.